

Erreurs ponctuelles lors de la votation dans deux bureaux du président LE PRÉSIDENT D'ÉLECTION DE MONTRÉAL MET EN PLACE UNE SOLUTION AVEC L'APPUI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Montréal, le 31 octobre 2013 – Le Président d'élection de Montréal, M^e Yves Saindon, s'est adressé, il y a deux jours, au Directeur général des élections du Québec (DGEQ) pour lui demander de permettre à cinquante électeurs de compléter l'exercice de leur droit de vote dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et d'Anjou après avoir constaté des irrégularités.

Les faits

En raison d'erreurs de manutention dans les carnets de bulletins de vote, quatre électeurs votant au bureau de vote du président du district de Bordeaux-Cartierville, le 28 octobre dernier, se sont vus remettre un bulletin de vote pour le poste de conseiller de ville qui ne correspondait pas à leur district.

Une situation semblable s'est produite au bureau de vote du président de l'arrondissement d'Anjou. Quarante-six électeurs ont reçu par erreur un bulletin de vote pour un poste de conseiller d'arrondissement provenant d'un autre district que le leur.

Le Président d'élection déplore ces deux situations et souligne que des correctifs ont été apportés rapidement par le personnel de coordination sur place. Des instructions précises ont aussi été données au personnel électoral pour éviter qu'une telle situation, à laquelle malheureusement aucune organisation n'est complètement à l'abri, ne se reproduise.

La solution retenue

Par ailleurs, dans le but de permettre aux cinquante électeurs concernés par ces erreurs d'exercer leur droit de vote correctement, le Président d'élection et son équipe communiqueront avec chacun d'eux, dans les plus brefs délais, afin qu'ils soient invités, d'ici dimanche 18 heures, à venir voter, au même endroit, pour le poste électif pour lequel ils n'ont pas voté avec le bon bulletin de vote. Cette approche a reçu l'aval du DGEQ.

Les bulletins de vote sur lesquels les électeurs ont malencontreusement exercé leur droit de vote seront quant à eux rejetés lors du dépouillement puisqu'ils ne correspondent pas à la liste des candidats pour ce district électoral. Ils seront donc, de ce fait, facilement identifiables.

L'identification des électeurs visés a été possible puisque le personnel électoral a pu déterminer avec précision le moment où ces événements ont eu lieu.

«Nous pourrions donc permettre à un groupe de cinquante électeurs, victimes d'une malencontreuse erreur, d'exercer pleinement leur droit de vote dans le plus grand respect des principes de saine démocratie qui nous guident» a conclu M^e Saindon.

-30-

Source : Bureau des élections de Montréal
www.jevotepourmaville.ca
(514) 872-VOTE (8683)

Renseignements pour les médias : Pierre G. Laporte
(514) 872-9376